



APPEL DES COMITÉS CGT DE TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI & PRÉCAIRES

Quand l'UNÉDIC a été fondée en 1958, son but était d'assurer à tous les privés d'emploi un revenu de remplacement proche du salaire perdu. Le principe est au départ le même que celui de la Sécurité Sociale ; celui de la solidarité entre les travailleurs. Une partie de tous les salaires — *les cotisations sociales* — est mutualisée pour remplir les caisses et subvenir aux besoins des travailleurs et de leur famille.

Les patrons n'en ont jamais voulu et ont toujours combattu notre modèle de protection sociale, le jugeant trop onéreux ou archaïque.

La propagande patronale fait apparaître les cotisations sociales comme des « charges » gênant le développement économique — *en réalité leur profit* — alors qu'il s'agit d'une autre forme de salaire – indirect, socialisé – à partir des richesses créées par les travailleurs dans l'entreprise.

Les efforts sont toujours faits par les mêmes : quand le chômage baisse, le patronat obtient une baisse des cotisations et quand le chômage repart à la hausse, il exige une baisse de l'indemnisation !

Il est grand temps de briser cette spirale infernale, et d'obtenir enfin un revenu de remplacement à 80 % du salaire antérieur, avec un minimum de 80 % du SMIC, revendiqué par la CGT à 1800 € brut !

Mobilisons-nous devant nos agences Pole Emploi toute la semaine du 25 au 29 juin, le jour où le Conseil d'administration de l'UNEDIC se réunit pour débattre de l'augmentation ou non des indemnités chômage !

C'est une étape de plus dans notre lutte pour le droit à l'indemnisation, alors que le Parlement discute en ce moment même de la mort de l'assurance chômage. Avec la suppression des cotisations sociales, c'est un vol de la part socialisée de notre salaire qui est organisé, pour remplacer l'assurance chômage par un minimum social même pas équivalent au RSA !

Nous appelons les travailleurs privés d'emploi et précaires à entrer dans la lutte avec l'ensemble des travailleurs contre la mort de l'assurance-chômage, pour une 5^{ème} branche chômage de la Sécu, gérée et financée par les travailleurs eux-mêmes !

SEMAINE DE MOBILISATION NATIONALE

Comité CGT des travailleur.euse.s privé.e.s d'emploi et précaires de Nantes

Maison des syndicats - 1 place Gare de l'État - Nantes

Contact : **02 28 08 29 60** - privesdaemploi@cgt-nantes.com

Permanence : mardi de 10h à 12h ou sur RDV



CGT travailleurs privés d'emploi et précaires - Chômeurs rebelles - 44



REVALORISATION DE L'ALLOCATION CHÔMAGE

Comme chaque année au mois de juin, les administrateurs de l'UNEDIC se réunissent le 29 juin 2018 pour décider s'ils revalorisent ou pas le montant des allocations d'assurance chômage.

L'UNEDIC est l'association qui gère le financement de l'assurance chômage et qui fixe les règles d'indemnisation que doit appliquer Pôle Emploi. C'est donc du vote des administrateurs UNEDIC que dépend le montant de mon revenu mensuel à partir du 1^{er} juillet 2018.

L'année dernière, ils ont voté une revalorisation de 0,65 %. Mon revenu réel baisse donc à cause de l'inflation, alors que le prix des loyers, de l'électricité, des transports, des denrées de base ne cessent d'augmenter.

Pour maintenir mon pouvoir d'achat, je demande aux administrateurs de l'UNEDIC de voter une revalorisation de 5 % des allocations d'assurance chômage.

Je demande à la direction de l'agence Pôle Emploi de
de faxer cette demande à Madame FERRAND, Présidente du Conseil d'Administration de l'UNEDIC, pour que les administrateurs de l'UNEDIC puissent en tenir compte au moment de leur vote.

Prénom	Nom	Ville	Signature